



## Ordonnance de télécom CRTC 2008-278

Ottawa, le 29 septembre 2008

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	170 170A	le 25 mars 2008 le 17 septembre 2008	le 1 <sup>er</sup> octobre 2008
Bell Canada	7114 7114A	le 25 mars 2008 le 17 septembre 2008	le 1 <sup>er</sup> octobre 2008
Société TELUS Communications	496 (TCQ)	le 18 septembre 2008	le 1 <sup>er</sup> octobre 2008
La compagnie de Téléphone de Warwick	45 45A	le 9 septembre 2008 le 18 septembre 2008	le 30 septembre 2008
Saskatchewan Telecommunications	185	le 19 septembre 2008	le 6 octobre 2008

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*